



### **Problèmes de raccordement à la fibre optique ?**

Plusieurs communes signalent des appels de particuliers qui sont confrontés à des problèmes techniques pour le raccordement de leur domicile à la fibre optique.

Les élus ont connaissance de ces difficultés mais les travaux de déploiement de la fibre ne relèvent pas des communes. Il est donc essentiel de contacter le fournisseur d'accès chez lequel l'abonnement a été souscrit (Orange, free...).

C'est cet opérateur qui est habilité à missionner l'entreprise sous-traitante chargée de réaliser les travaux de raccordement physique entre le domaine public et votre domicile.

Même si le réseau est déployé et ouvert à la commercialisation sur les communes de Saint Nabord, Remiremont et Dommartin-lès-Remiremont, il arrive, dans certains secteurs, que des travaux supplémentaires soient nécessaires (remplacement d'un pylône par exemple).

Ces travaux sont gérés par LOSANGE (à ne pas confondre avec ORANGE) qui est le délégataire de la Région Grand Est pour le déploiement de la fibre optique et qui interviendra selon les informations qu'il aura reçues de la part de votre fournisseur d'accès.

Il arrive également que le problème se situe sur les propriétés privées elles-mêmes, regard inaccessible, gaine écrasée empêchant le passage de la fibre... Dans cette hypothèse là encore, les mairies ne peuvent pas intervenir.

Vous serez peut être amené à réaliser des travaux supplémentaires sur votre propriété.

Nous vous invitons en outre à consulter le site de LOSANGE qui vous permettra de savoir à l'adresse précise, si vous êtes éligibles à la fibre, mais également d'avoir les informations sur l'évolution des réseaux.

Une fiche contact est également accessible si vous ne trouvez pas les réponses à vos questions sur le site <https://www.losange-fibre.fr/> (cliquer l'icône « BOT » en jaune)